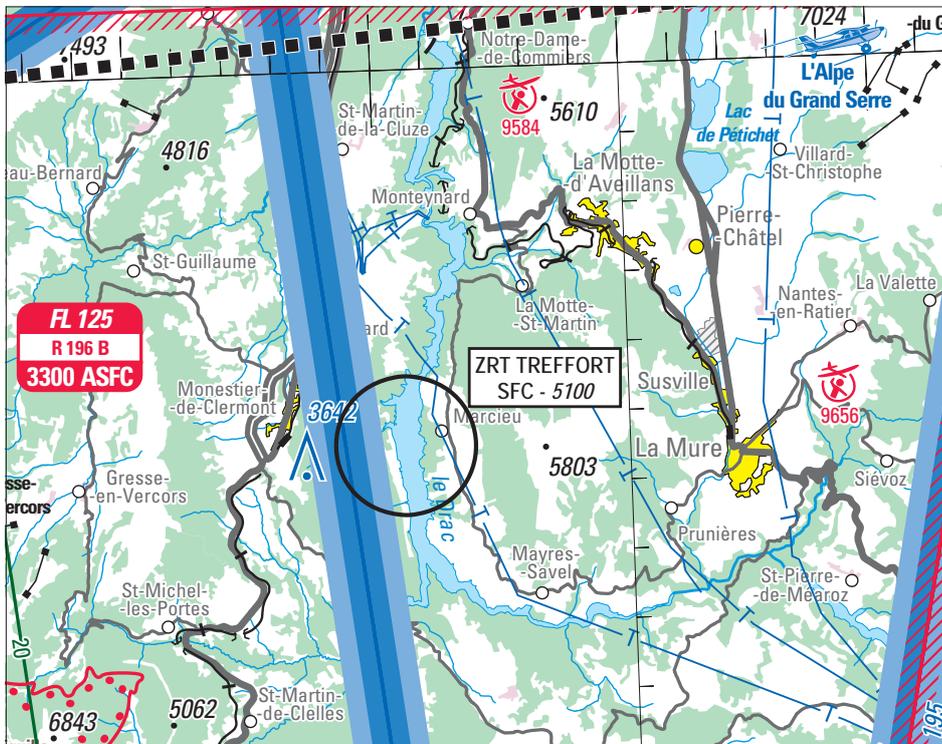


Objet : Création d'une zone réglementée tempo (ZRT) sur Treffort (FIR : Marseille LFMM)

En vigueur : Du 12 au 13 juillet 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM



Extrait carte SIA « Lyon Vallée du Rhône » au 1 : 250 000 édition 1 - 2019

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
12 JUL : 1600 - 1730 UTC 13 JUL : 0915 - 1015 UTC
INFORMATION DES USAGERS
LYON INFO : 135.525 MHz MARSEILLE ACC : 124.500 MHz
GESTIONNAIRE
Direction des vols
STATUT
Zone réglementée tempo (ZRT) qui se substitue à la portion d'espace aérien avec laquelle elle interfère.
SERVICES RENDUS
Info de vol et alerte par Lyon INFO : 135.525 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR, IFR et CAM, contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs :

- Participant à la manifestation
- Autorisés par la Direction des vols
- Effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact avec la Direction des Vols au 06 83 24 72 72.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Cercle de 1 NM de rayon centré sur :
44°54'35"N, 005°40'28"E

SFC - 5100 FT AMSL